

Web Action WA 08/04 ; AI Index AFR 16/005/2004

For publication 17/02/04

Text in red and comments for translators – please do not translate these, but leave (in English) in the translated document so we can easily identify parts of the document

Action Title**Burundi. Les femmes, victimes des violences****Action text**

Dans le cadre de la guerre civile qui ravage le Burundi depuis dix ans, la violence sexuelle a été largement employée en vue de terroriser et d'humilier la population. S'il n'existe aucune statistique précise sur le nombre annuel d'agressions – de nombreux cas ne seraient pas signalés, notamment en raison de la réprobation sociale associée aux violences sexuelles –, différentes sources s'accordent à dire que le nombre de viols a augmenté dans des proportions alarmantes au cours de l'année 2003.

Beaucoup de femmes sont violées au cours d'opérations militaires, de représailles ou de raids nocturnes effectués par des soldats du gouvernement, des groupes politiques armés ou des bandes criminelles qui lancent des attaques contre les habitations des civils, pillent et violent. Le caractère généralisé de cette violence autorise à penser qu'elle est parfois employée de manière stratégique comme arme de guerre par le gouvernement et les forces de l'opposition.

Outre les séquelles physiques de ces brutalités, les victimes de viol risquent également d'être exclues de la société, abandonnées et profondément traumatisées. La police, les autorités locales et même le système judiciaire traitent les plaintes déposées par ces personnes avec indifférence, voire avec mépris, et perpétuent l'impunité dont jouissent les responsables.

Très limités, les services de santé du pays sont toujours dotés d'un budget terriblement insuffisant. Une partie de la population ne peut donc pas bénéficier de soins.

Il est temps que cessent les souffrances des femmes burundaises.

Link

Le viol, un crime passé sous silence

Pour en savoir plus

Quote

« J'allais chercher de l'eau avec trois enfants lorsqu'un soldat nous a empêchés d'aller plus loin. Les enfants sont parvenus à s'enfuir, mais moi, je suis tombée et le soldat m'a attrapée. Il m'a emmenée dans une église que lui et ses compagnons avaient convertie en une sorte de bar, avec de l'alcool et de la nourriture partout. Il m'a violée dans l'église, puis il m'a dit que je serai bénie, car cet endroit était saint [...] Un autre a refusé de me violer. Le premier soldat a tenté ensuite de m'enfoncer une bouteille de bière. J'ai commencé à saigner et à hurler. Ils m'ont alors couverte d'un manteau militaire et laissée pour morte à l'extérieur de l'église. »

Amélie, une jeune veuve de trente ans.

Image caption

Le conflit qui ravage le Burundi depuis dix ans a donné lieu à des attaques systématiques visant les femmes et les enfants.

© AI

Take action

Passez à l'action !

Veillez écrire au président du Burundi afin de l'exhorter à promouvoir au rang de priorités nationales la prévention des violences sexuelles, la mise à disposition de soins et traitements pour les victimes et la comparution en justice des auteurs présumés.

Letter

Monsieur le Président de la République,

Je suis vivement préoccupé(e) par le recours généralisé aux violences sexuelles contre les femmes au Burundi, qui sont devenues une caractéristique endémique de la crise des droits humains que traverse votre pays. Cette situation s'explique en grande partie par le manque de détermination dont les autorités gouvernementales font preuve en vue de déférer à la justice les responsables présumés de ces agissements.

Dans le contexte du conflit armé et de la discrimination généralisée dont souffrent les femmes au Burundi, des milliers d'entre elles sont victimes de graves atteintes à leurs droits fondamentaux, perpétrées par toutes les parties à la guerre civile qui sévit depuis dix ans. En outre, il semble que le nombre de viols soit en augmentation.

J'ai appris avec la plus grande inquiétude que les victimes qui cherchent à obtenir justice sont actuellement en butte à un système qui ignore, nie, voire cautionne la violence à l'égard des femmes et protège les responsables. Il ne fait aucun doute que l'impunité dont jouissent les forces de sécurité en matière de viols et d'autres atteintes aux droits humains ainsi que l'absence d'obligation de rendre des comptes dont bénéficient les groupes politiques armés ont très largement contribué à ce que les viols et les autres formes de violences sexuelles atteignent les proportions très préoccupantes constatées aujourd'hui.

Je vous prie instamment de prendre fermement et publiquement position sur la violence qui touche les femmes, en faisant clairement savoir qu'elle n'est ni inéluctable ni acceptable et que les auteurs présumés de ces agissements seront traduits en justice.

À cet effet, je vous exhorte à :

- renforcer les capacités et l'intégrité des forces de sécurité et du système judiciaire, afin de veiller à ce que les allégations de viol et d'autres violences sexuelles formulées contre les forces de sécurité fassent l'objet d'enquêtes dans les meilleurs délais et que, lorsqu'elles se révèlent fondées, les responsables présumés soient traduits en justice ;
- transférer aux tribunaux civils de droit commun la compétence en matière d'atteintes aux droits humains commises – notamment contre des civils – par des militaires en service actif ;
- faire en sorte que les femmes, les jeunes filles et les fillettes, dans toutes les régions du pays, puissent subir gratuitement des tests de dépistage des maladies sexuellement transmissibles, dont le VIH et le sida, et disposer de contraceptifs d'urgence et de médicaments prophylactiques afin de prévenir les infections ;
- accorder une plus grande priorité et des ressources supplémentaires à l'élaboration, au soutien et à la promotion de programmes d'éducation destinés à la population et aux dirigeants de communautés ; ces programmes insisteront sur l'importance de ne

pas montrer du doigt les femmes victimes des violences, mais de leur permettre d'en parler et de demander de l'aide.

La violence à l'égard des femmes constitue un obstacle à l'égalité, au développement et à la paix. Je vous engage à remédier de toute urgence à la violence qui touche les femmes au Burundi, y compris à la discrimination généralisée dont elles font l'objet.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération.

Appeals to

DESTINATAIRE DES APPELS

Président du Burundi

Son Excellence

Monsieur Domitien NDAYIZEYE

Président de la République

Présidence de la République

BP 1870 Bujumbura

République du Burundi

Fax : +257 21 26 70

Télégrammes : Président de la République, Présidence, Bujumbura, République du Burundi

Background article

Title

Burundi. Le viol, un crime passé sous silence

Text

Le viol est devenu une caractéristique endémique de la crise des droits humains que traverse le Burundi, ravagé depuis dix ans par un conflit armé, et ce parce que les responsables présumés – qu'il s'agisse de soldats des forces gouvernementales, de membres des groupes politiques armés ou de particuliers – sont rarement traduits en justice. Cependant, le viol est également exacerbé par la discrimination généralisée touchant les femmes, et ses conséquences sont aggravées par la pauvreté, par les déplacements internes et par le système de santé déficient.

Les viols ne se limitent pas aux régions les plus touchées par les affrontements. Les viols conjugaux et les viols de fillettes, parfois commis dans l'idée qu'il apportera une protection ou un remède contre le sida, sont également répandus et semblent s'accroître.

Outre les séquelles physiques de ces brutalités – blessures, grossesses, infections dues au VIH, sida et autres maladies, voire mort –, les victimes de viol risquent également d'être exclues de la société, abandonnées et profondément traumatisées. La police, les autorités locales et le système judiciaire traitent généralement les plaintes déposées par ces personnes avec indifférence, voire mépris, et perpétuent l'impunité dont jouissent les responsables. La probabilité que l'auteur – si la femme est en mesure de l'identifier – soit traduit en justice de manière concluante reste très mince. Elle diminue nettement lorsque le responsable présumé est un membre des forces de sécurité gouvernementales.

Très limités, les services de santé du pays sont toujours dotés d'un budget terriblement insuffisant. Les interventions effectuées par les organisations humanitaires permettent aux femmes de certaines régions de recevoir des soins médicaux, notamment de disposer

gratuitement de médicaments prophylactiques afin de prévenir toute infection par le VIH, tout de suite après le viol. Toutefois, dans la pratique, ces services s'avèrent inaccessibles dans de nombreuses provinces, particulièrement pour les femmes qui vivent loin des dispensaires ou dans les zones de conflit. Il arrive aussi que les médicaments ne soient tout simplement pas disponibles. En outre, nombre de gens ignorent toujours l'existence de ces soins et médicaments.

Dans certaines régions du pays, les dignitaires religieux et les autorités locales encouragent les familles à accepter et à soutenir les victimes de viols ; toutefois, de graves problèmes liés à la condamnation sociale subsistent. Certaines femmes auraient renoncé à solliciter des soins médicaux, ne souhaitant pas courir le risque d'être ensuite considérées comme des victimes de viol au sein de leur communauté. La multiplication des viols et le fait que les femmes ne sont pas en mesure ou pas désireuses de recevoir des soins à la suite d'agressions sexuelles contribuent sans aucun doute à l'aggravation de l'épidémie de sida qui sévit au Burundi.

En dépit de récentes avancées vers un règlement politique du conflit armé, le viol et les violences sexuelles se poursuivent ; il faut agir de toute urgence. La prolifération des armes légères accroît le risque de violence dans la vie quotidienne, notamment à l'égard des femmes, ce qui est susceptible de perdurer même lorsque le conflit armé aura cessé.

//END